

DEPARTEMENT

VILLE de LEERS

12/01

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 1^{er} février 2012

ARRIVEE
 17 FEV. 2012
 MAIRIE DE LEERS

NORD
ARRONDISSEMENT
LILLE
CANTON LANNOY

L'an deux mille douze, le premier février, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	24
de Votants	27

Etaient présents : MM. Vanbelle – Lejeune - Mme Vandewalle- Mme Saint-Oyant – M. Deschamps - Mme Dubois –MM. Laumailé (pouvoir M. Decruyenaere) – Deleval - Mme Petit - M. Foveau – Mme Mouveaux -MM. Berthe –Rommel – Bataille - Mmes Demeyere – Desquennes (pouvoir M. Cottenye)- Kerlidou- Bovin – Lefrancq - Vercruysse –M. Hallot - Mme Boone (pouvoir M Rotsaert) - Mme Pétrieux - M. Nys

OBJET

Absents excusés : M. Decruyenaere – M. Cottenye –M. Rotsaert – M. Nowak – M. François

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Foveau a été désigné secrétaire de séance.

**DEBAT
 D'ORIENTATION
 BUDGETAIRE**

M. le Maire rappelle que les membres du Conseil Municipal ont eu communication de la note de synthèse relative au débat d'orientation budgétaire conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

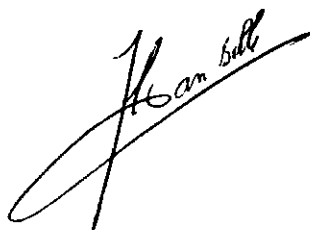
C'est pourquoi, en application des dispositions prévues à l'article L2312-1 du CGCT et à l'article 32 du règlement intérieur du Conseil Municipal a eu lieu ce débat sur la base du document ci-annexé.

NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02 février 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 26 janvier 2012.

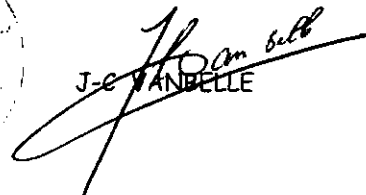
Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire.

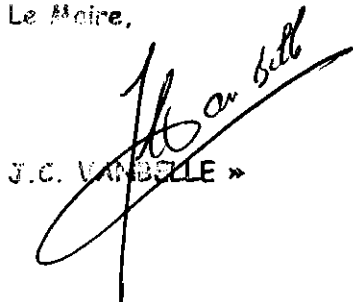


Le Maire,
 Vice-Président de LMCU

J-C VANBELLE

« Rendue exécutoire
 Le 09.02.2012
 Le Maire,



J.C. VANBELLE »

17 FEV. 2012

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

Introduction :

Le budget primitif 2012 sera présenté au Conseil Municipal fin février 2012.

Le débat d'orientation budgétaire, conformément à l'article 11 de la loi du 6 février 1992, permet de préciser le contexte dans lequel ce budget sera élaboré et de rappeler les grandes orientations qui prévaudront pour 2012.

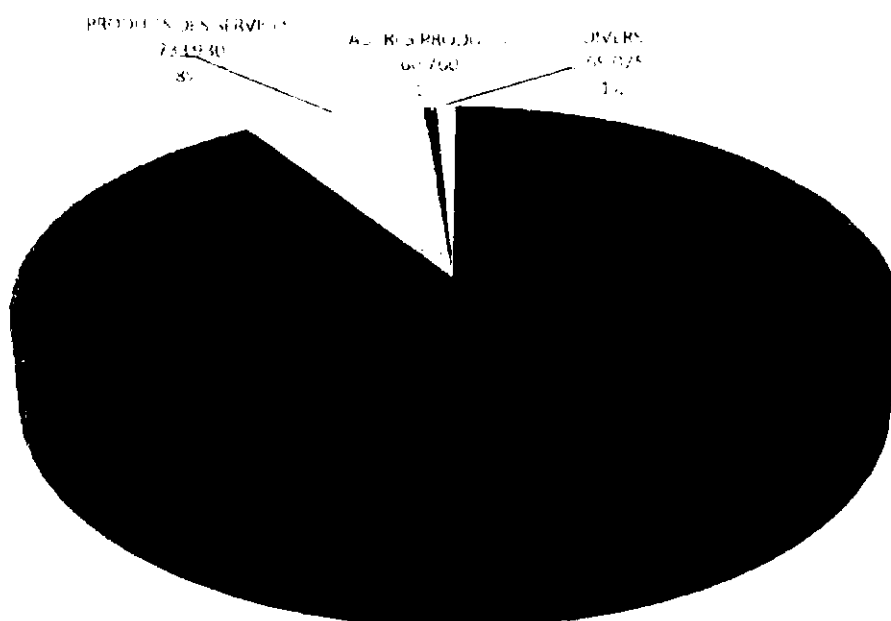
Les informations détaillées ci-après vous permettent d'appréhender les principaux éléments qui détermineront les décisions à prendre pour assurer l'équilibre des recettes et des dépenses.

I) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont estimées à 9 469 783 € en diminution de 41 760 € par rapport au budget primitif 2011 et pourront éventuellement être ajustées lors du vote du BP.

Les principales masses sont rappelées dans le graphique ci-dessous

REPARTITION DES RECETTES PREVISIONNELLES 2012



A) Résultat provisoire 2011 selon situation au 5/01/2012

Afin de permettre une meilleure lisibilité quant aux montants disponibles pour assurer les différents projets envisagés, le résultat antérieur est intégré dès le vote du Budget Primitif

Section de fonctionnement	
Excédent de fonctionnement 2010	3 765 591,47
Recettes 2011	9 607 346,70
Dépenses 2011	8 450 256,99
Excédent Cumulé	4 922 681,18
Section d'investissement	
Excédent 2010	+ 348 386,27
Recettes 2011	845 547,39
Dépenses 2011	1 347 114,69
Déficit d'investissement à financer par autofinancement	- 153 181,03
Excédent Cumulé des deux sections	4 769 500,15
Restes à réaliser 2011 (Investissements en cours qui seront payés en 2011)	2 652 684,21
Restes à recouvrer 2011 (Recettes d'investissement notifiées qui restent à recevoir)	20 000,00
Résultat global	2 136 815,94

Il est rappelé que l'année 2011 venant de se terminer, ces montants sont provisoires et devront être confirmés par le pointage des balances établies par la Trésorerie

B) Evolution de la fiscalité

La revalorisation forfaitaire des bases a été fixé par l'article 95 de la Loi de Finances 2011 à 1,8 %. Les nouvelles bases pour 2012 ne sont pas encore connues à ce jour.

L'évolution prévisionnelle des produits 2012 se décompose comme suit :

	Bases notifiées 2011	Prévisions bases 2012 (2011 + 1,8 %)	Taux 2011	Produits Estimés 2012	Prévisions BP 2011	Evolution en valeur
TH	5 659 000	5 760 862	30,09	1 733 443	1 652 714	+ 80 729
TFPB	7 569 000	7 705 242	24,19	1 863 898	1 818 205	+ 45 693
TFNB	52 600	53 547	62,28	33 349	33 564	- 215
Total				3 630 690	3 504 483	+ 126 207

En conséquence, sans évolution des taux 2011, la Ville bénéficiera d'une recette supplémentaire de 126 207 € (+ 3,6 %) liée :

- A l'intégration de nouvelles bases pour 62 010 € (+ 1,77 %)
- A la loi de finances 2012 pour 64 197 € (+ 1,80 %)

Par comparaison avec les communes de la même strate au sein de LMCU on peut noter

	Taux Taxe d'habitation	Produit moyen en euro par habitant	Taux Taxe foncière sur propriétés bâties	Produit en euro par habitant
Valeur la plus élevée	41,35 %	227,36	38,89 %	491,42
Valeur moyenne	27,14 %	165,43	25,21 %	195,58
Valeur la plus basse	17,48 %	90,47	16,18 %	103,53
Ville de Leers	30,09 %	183,91	24,19 %	197,75

Pour mémoire la dernière évolution des taux des taxes locales a eu lieu en 2009 (+ 2 %).

C) Les dotations de LMCU et de l'Etat :

1) Les dotations LMCU

a) L'attribution de compensation

Cette dotation a été déterminée lors du passage en TPU en 2002. Elle est fixe et pérenne. Pour mémoire la Ville de Leers a perçu 2 211 130 € en 2011.

Pour 2012 le montant s'élèvera à 2 211 111 € selon délibération du 21/10/2011 après déduction du prélèvement réalisé depuis 2003 suite à la dissolution de l'ex-SIAR.

Ce prélèvement disparaîtra en 2014 selon schéma ci-dessous :

Année	Prélèvement par LMCU
2011	50 264,83
2012	50 283,85
2013	19 860,85
2014	0

b) Loi Solidarité et Renouvellement urbain

La mise à disposition par la Ville du terrain d'assiette pour la construction de l'EHPAD va encore permettre en 2012 de ne payer aucune pénalité au titre de la loi SRU pour les logements sociaux manquants. En conséquence il n'est pas prévu de reversement de la part de LMCU (pour mémoire 17 000 € en 2009).

c) Dotation de Solidarité Communautaire

Depuis 2011 le taux de revalorisation est fixé annuellement par LMCU. Pour 2012 le montant voté par LMCU selon délibération du 8/12/2011 est de 151 693 € soit 0,8 % d'augmentation.

2) Dotations de l'Etata) Dotation Globale de Fonctionnement

	Dotation globale de fonctionnement	Dotation de solidarité rurale	Dotation de péréquation	Total	Evolution en valeur	Evolution en %
2009	1 426 020	94 796	104 076	1 624 892	- 30 932 €	- 1,87 %
2010	1 415 851	91 171	101 595	1 608 617	- 16 275 €	-1,00 %
2011	1 385 817	91 920	99 105	1 576 842	- 31 775 €	-2,98 %
Prévision 2012				1 576 842		

La DGF évolue annuellement selon un pourcentage et des critères de répartition fixés par l'Etat.

En 2012 sa valeur devrait rester stable puisque :

- La population légale communiquée par l'INSEE est stable

Année	Population légale	Evolution nombre	Evolution en %
2009	9 364	-344	-3,50 %
2010	9 312	-52	-0,56 %
2011	9 258	-54	-0,58 %
2012	9 260	+ 2	

➤ La loi du 28 décembre 2010 concernant la programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014, a fixé le gel en valeur sur quatre ans des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Ce gel a été confirmé dans la Loi de Finances 2012.

Le calendrier précisant les dates de notifications des dotations par l'Etat n'a pas encore été publié. Pour ces postes les prévisions budgétaires seront établies selon le montant alloué en 2011. Un ajustement sera réalisé dès publication des dotations.

D) Autres éléments :**1) La participation de la CAF pour le Contrat Enfance Jeunesse**

La CAF versera le solde de la dotation 2011 au titre du Contrat Enfance Jeunesse signé pour la période 2008 - 2011, ainsi que la Prestation de Service Ordinaire selon la fréquentation des ALSH, de la Crèche et de la Halte-garderie. La recette totale perçue en 2011 s'est élevée à 435 118,10 €

Pour 2012 un nouveau Contrat sera négocié mais d'ores et déjà trois recettes nouvelles sont attendues suite à

- la labellisation des ALSH pour l'accueil d'enfants handicapés + 10 368,00 €
- l'extension des mercredis récréatifs à la journée et l'accueil des enfants dès 3 ans + 12 700,00 €
- la labellisation de la Maison des Jeunes + 12 529,00 €

L'enveloppe globale sera plus faible car la Ville ne bénéficiera d'aucun acompte sur la dotation Contrat Enfance Jeunesse, cette situation fera l'objet d'une régularisation en 2013 (pour information valeur 2011 = 139 000,00 €)

2) Taxes sur l'électricité :

L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 a modifié, à compter de 2011, le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité notamment afin de les mettre en conformité avec la directive du Conseil restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité.

En raison de la publication tardive de la loi un dispositif transitoire a été appliqué d'office. L'application de cette loi a engendré un complément de recette de 22 620 € à compter de 2011.

3) Taxes sur la publicité extérieure.

Depuis le 1er janvier 2009, la taxe locale sur la publicité extérieure remplace la TSA (taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes) et la TSE (taxe sur les emplacements publicitaires).

L'application concrète de ce dispositif par le service Administration Générale a permis de réaliser un nouveau complément de recettes pour 2011 à hauteur de 7 500 €. La prévision pour 2012 est de 38 000,00 €.

4) Taxes additionnelles aux droits de mutation :

Depuis 2008 ce secteur rencontre de fortes perturbations. Après une diminution importante constatée en 2008 et 2009, la reprise du marché immobilier a engendré, en 2010, une recette supérieure aux prévisions de 98 228 €. En 2011 on constate de nouveau une diminution des recettes. Il est prudent d'inscrire une prévision de recette de 270 000 €.

Récapitulation évolution des droits de mutation		
Année	Prévu au BP	Réalisé
2008	350 000	304 926
2009	270 000	257 768
2010	250 000	348 228
2011	350 000	Estimation 270 260
Proposé au BP 2012	270 000	

5) Tarifification des Services :

Pour information le taux d'évolution de l'inflation est de 2,5 %

Les tarifs municipaux sont fixés par délibération. Depuis 2010 le taux d'évolution est défini au moment du vote du Budget Primitif. En 2011 afin de favoriser le pouvoir d'achat des leersois les tarifs n'ont exceptionnellement pas été revalorisés.

Pour mémoire ces recettes dépendent également de la fréquentation des services municipaux notamment les Centres de loisirs, la Crèche et la Garderie ainsi que de la durée d'activité (effet volume). En 2011 elles ont augmenté suite à la création des mercredis récréatifs et continueront d'évoluer en 2012 suite à l'extension de ce dispositif à la journée.

Globalement en l'absence de négociation d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse, suite au versement de l'acompte habituel (139 000 € en 2011) le volume des recettes aurait été estimé à 9 608 783 € soit une augmentation très faible par rapport à 2011 de 97 240 € (+ 1 %).

II) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

a) La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

La circulaire de l'Etat fixant les critères proposés pour 2012 devrait parvenir d'ici la fin du premier trimestre et permettra de définir les projets éventuellement éligibles.

Des propositions seront alors soumises à un prochain Conseil Municipal.

Pour 2011 elle vient d'être notifiée à hauteur 52 911 € qui seront inscrits en recettes d'investissement au B P 2012 (toitures école Cotteau et restaurant scolaire Kergomard).

b) Le Fonds de Compensation de la TVA

Il est calculé en fonction des achats et travaux d'investissement réalisés sur le patrimoine communal en n-2 soit l'année 2010.

Montant attendu en 2012 sur dépenses 2010	104 075,35
---	------------

III) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A) Projection de la dette

Le Conseil municipal a validé, en décembre 2011, le remboursement anticipé de la dette résiduelle grâce aux recettes du FCTVA et aux subventions octroyées pour les précédents équipements (salle de gymnastique, mur d'escalade, terrain synthétique et DGE pour l'hôtel de Ville et la toiture de l'Ecole Vinci) et à l'autofinancement dégagé durant les derniers exercices budgétaires alors que les projets d'investissement sont en cours de définition par les différents comités de pilotage.

Il s'agit donc de la dernière annuité de remboursement d'emprunt. A compter de 2013 cette somme permettra d'autofinancer une partie des investissements programmés par la Ville. Valeur 2012 = 185 614,56 €.

B) Frais de Personnel

Année	Montant BP + BS	Montants réalisés	Evolution des montants réalisés	Ratios masse salariale Brute* / dépenses réelles
2009	5 001 043,00	4 822 033,36	2,00 %	0,66
2010	5 165 220,00	4 980 842,08	3,29 %	0,65
2011	5 201 945,00	5 150 634,68	3,41 %	0,63

- Masse brute ne tient pas compte des recettes directement liées à la masse salariale.

Le montant prévu pour 2012 s'élève à 5 330 950 € soit + 2,48 % d'évolution par rapport au BP 2011.

Pour mémoire le principe du gel du point d'indice est conservé par le gouvernement, Considérant l'augmentation de la part salariale des cotisations retraite, tant pour les agents titulaires (+ 0,27 %), que pour les non titulaires (+ 0,7 %), afin de rattraper le taux appliqué dans le secteur privé en 2020, ainsi que la diminution de l'abattement sur l'assiette de cotisation pour l'application de la CSG et de la RDS, les salaires nets des agents diminueront de nouveau (hors avancements).

Ratios masse salariale

Ratio DGCL 2010	Valeur Leers	Moyenne des communes de même importance
Charges de personnel par habitant	522	477
Masse Salariale / Dépenses réelles	0,59	0,50

La position des valeurs leersoisées supérieures à la strate a pour origine trois raisons majeures :

- Importance des services apportés à la population
- Faiblesse de service public délégué au secteur privé : restauration, petite enfance,
- Faible charge d'intérêt supportée par la Ville qui diminue le volume général des dépenses réelles de fonctionnement

Recettes en atténuation

BP 2011 : 196 985 €

BP 2012 : en raison de l'incertitude pesant sur le financement des contrats aidés, une somme inférieure est prévue et sera ajustée le cas échéant

C) Fonctionnement courant

Plusieurs décisions prises en 2011 impacteront les dépenses de fonctionnement.

Il s'agit :

- Des subventions aux associations : après un premier ajustement pour les associations sportives, une enveloppe complémentaire devrait être proposée en 2012 pour les autres associations et notamment les associations culturelles

- Du renfort apporté aux équipes de la cuisine centrale + 25 000,00 €

- Du passage à la journée des mercredis récréatifs

Et l'accueil des enfants dès 3 ans + 27 000,00 €

Plusieurs postes subiront une évolution non maîtrisable liée à l'inflation (denrées alimentaires, électricité,...), ou au contexte environnemental : prix des carburants et du fuel.

La subvention au CCAS devrait être consolidée en raison du contexte social considérant que les dépenses ont évolué de 4,82 % en 2011.

Perspectives 2012

Conformément aux orientations présentées au Conseil Municipal en octobre dernier et à la validation des 3 futurs projets :

➤ Création d'un Centre Petite Enfance : guichet unique rassemblant l'ensemble de l'offre petite enfance municipale, la PMI,...via la réhabilitation du CMS et la construction d'un bâtiment neuf le tout dans une parcelle arborée située en plein centre ville.

➤ Rénovation du complexe culturel Péri dont extension de la médiathèque : amélioration des conditions d'accueil du cinéma et évolution de bibliothèque en médiathèque disposant de moyens modernisés.

➤ Création d'un pôle culturel offrant aux associations culturelles des conditions adaptées de répétition voire de représentation,

L'année 2012 sera dédiée à la définition des volets architecturaux et, en terme budgétaire, au financement de la rémunération des maîtres d'œuvre.

La situation financière de la Ville permettra d'assumer le volet investissement de ces projets grâce à ses réserves et à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

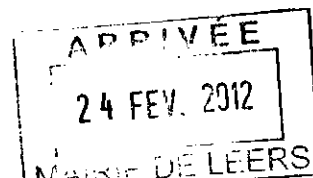
En ce qui concerne la section de fonctionnement, ces projets se traduiront par des créations d'emplois, donc des dépenses supplémentaires. Une vigilance toute particulière concernant l'évolution de la section de fonctionnement est donc nécessaire.

NORD
ARRONDISSEMENT
LILLE
CANTON LANNOY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} février 2012



L'an deux mille douze, le premier février, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Etaient présents : MM. Vanbelle – Lejeune - Mme Vandewalle- Mme Saint-Oyant – M. Deschamps - Mme Dubois –MM. Laumailé (pouvoir M. Decruyenaere) – Deleval - Mme Petit - M. Foveau – Mme Mouveaux -MM. Berthe -Rommel – Bataille - Mmes Demeyere – Desquennes (pouvoir M. Cottenye)- Kerlidou- Bovin - – Lefrancq - Vercruysse –M. Hallot - Mme Boone (pouvoir M Rotsaert) - Mme Pétrieux - M. Nys

Absents excusés : M. Decruyenaere – M. Cottenye –M. Rotsaert – M. Nowak – M. François

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Foveau a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal crée les emplois de la Collectivité.

En raison de l'évolution des emplois au sein de la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier comme suit le tableau des effectifs :

Filière administrative :

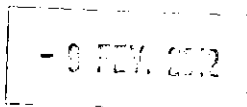
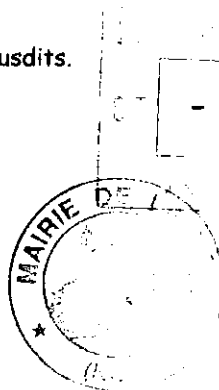
Création d'un poste de rédacteur chef à temps complet

Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à 25 voix pour et 2 abstentions, autorise la création des postes sus visés et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre



Le Maire,
Vice-Président de LMCU

J.C. Vanbelle
J-C VANBELLE

Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	24
de Votants	27

OBJET

**PERSONNEL COMMUNAL -
MODIFICATION
DU TABLEAU
DES EFFECTIFS -
CREATION DE POSTES**

NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02 février 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 26 janvier 2012.

Le Maire.

J.C. Vanbelle

« Rendue exécutoire

le 09/02/2012

Le Maire,

J.C. Vanbelle
J.C. VANBELLE »

DEPARTEMENT

NORD

ARRONDISSEMENT

LILLE

CANTON
LANNOY**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} février 2012

17 FEV. 2012

MAIRIE DE LEERS

L'an deux mille douze, le premier février, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Etaient présents : MM. Vanbelle – Lejeune - Mme Vandewalle- Mme Saint-Oyant – M. Deschamps - Mme Dubois –MM. Laumailié (pouvoir M. Decruyenaere) – Deleval - Mme Petit - M. Foveau – Mme Mouveaux -MM. Berthe -Rommel – Bataille - Mmes Demeyere – Desquennes (pouvoir M. Cottenye)- Kerlidou- Bovin - – Lefrancq - Vercruysse –M. Hallot - Mme Boone (pouvoir M Rotsaert) - Mme Pétrieux - M. Nys

Absents excusés : M. Decruyenaere – M. Cottenye –M. Rotsaert – M. Nowak – M. François

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Foveau a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de LEERS est notamment propriétaire des parcelles cadastrées section AH n° 416, 589 et 669 situées rue Pierre Catteau.

Ces parcelles sont concernées en partie par l'Emplacement Réserve d'Infrastructure n° 3 inscrit au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) au profit de LILLE Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.) pour l'aménagement du débouché de la rue Pierre Catteau sur la rue du Maréchal Leclerc (cf. plan joint).

Comme ces parcelles seraient susceptibles d'accueillir un hôtel ainsi que des commerces et que L.M.C.U. n'y a aucun projet d'aménagement, il a été demandé à cette dernière de lever l'Emplacement Réserve d'Infrastructure n° 3 inscrit au P.L.U.

Le Conseil communautaire devrait délibérer sur ce sujet dans le courant du 1^{er} semestre 2012.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur la procédure de modification comme décrite ci-dessus ;
- de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Vice-Président de LMCU



J.-C. VANBELLE

Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	24
de Votants	27

OBJET

**LEVEE DE
EMPLACEMENT RESERVE
D'INFRASTRUCTURE N° 3
INSCRIT AU P.L.U. AU
BENEFICE DE L.M.C.U.**

NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02 février 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 26 janvier 2012.

Le Maire.

« Rendue exécutoire
Le 09.02.2012
Le Maire,

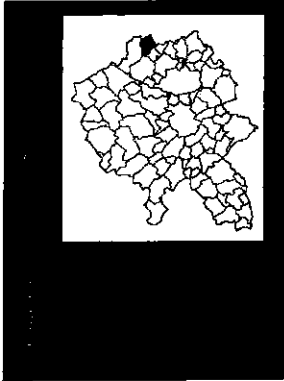
J.-C. VANBELLE »

DIRECTION

RESSOURCES & EXPERTISES

Réserve Infrastructure N° 3

Superficie des parcelles impactées
Par le Réserve N° 3



Service
Régions
Urbanisme
N° 3 - 2000 - 1100

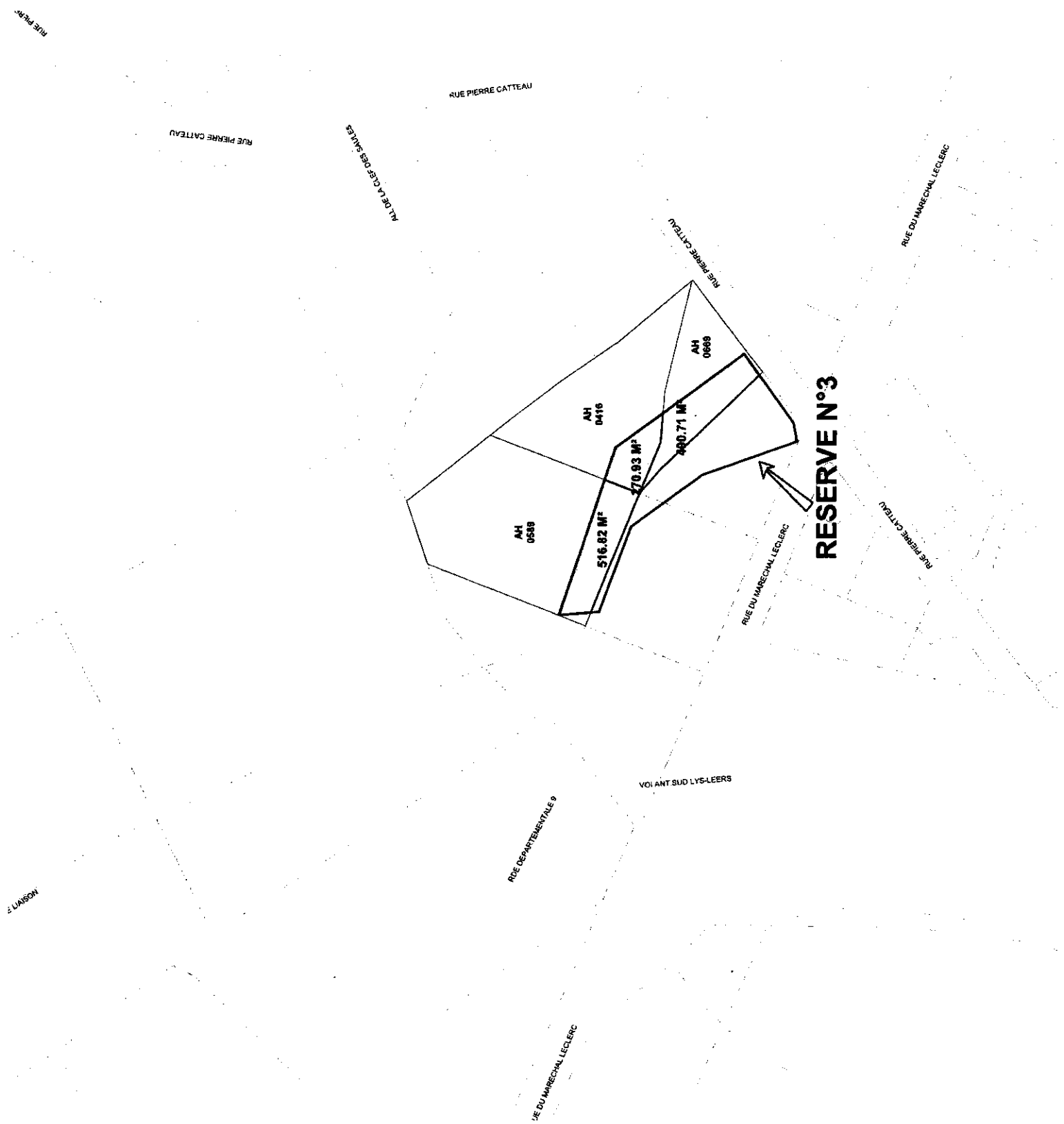


Lille Métropole
MUNICIPALITE

LEGENDE



PARCELLE IMPACTEE AH 589 516.82 M²
PARCELLE IMPACTEE AH 416 270.93 M²
PARCELLE IMPACTEE AH 669 490.71 M²
RESERVE INFRASTRUCTURE N° 3
NON CONCERNE



DEPARTEMENT

NORD

ARRONDISSEMENT

LILLE

CANTON
LANNOY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} février 2012

ARRIVEE

17 17 7 FEV. 2012

MAIRIE DE LEERS

L'an deux mille douze, le premier février, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Etaient présents : MM. Vanbelle – Lejeune - Mme Vandewalle- Mme Saint-Oyant – M. Deschamps - Mme Dubois –MM. Laumailé (pouvoir M. Decruyenaere) – Deleval - Mme Petit - M. Foveau – Mme Mouveaux -MM. Berthe -Rommel – Bataille - Mmes Demeyere – Desquennes (pouvoir M. Cottenye)- Kerlidou- Bovin - – Lefrancq - Vercruysse –M. Hallot - Mme Boone (pouvoir M Rotsaert) - Mme Pétrieux - M. Nys

Absents excusés : M. Decruyenaere – M. Cottenye –M. Rotsaert – M. Nowak – M. François

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Foveau a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe que :

Par délibération n° 2011 D 146 du 14 avril 2011, le Conseil municipal de la ville de Roubaix a adopté une charte de l'arbre pour la Ville de Roubaix, qui garantit dans la durée la place de l'arbre dans la Ville.

Dans le cadre du contrat de territoire - véritable stratégie de développement des différents secteurs qui composent la métropole lilloise, initié par LMCU - volet 3 "Action de mutualisation", un projet de rapprochement pour la gestion des espaces verts s'est développé sur les neuf communes du territoire roubaisien (Croix, Hem, Lannoy, Leers, Lys-lez-Lannoy, Roubaix, Toufflers, Wasquehal et Wattrelos).

Il comporte différentes facettes : achats publics, ingénierie et gestion du patrimoine vert avec un volet tout particulièrement dédié à l'Arbre à savoir "favoriser le regroupement physique des services Espaces verts des communes et les démarches de mutualisation" (des pratiques et des moyens).

Les neuf Villes du secteur roubaisien considèrent en effet que les arbres constituent un patrimoine collectif d'une grande valeur, qui dépasse les limites communales.

Ces Villes accompagnées de décideurs associés (la Région, le Département, LMCU, l'Espace Naturel Lille Métropole et la SEM Ville Renouvelée), de gestionnaires de réseaux et de bailleurs sociaux, souhaitent s'engager en faveur d'une politique commune de gestion raisonnée et durable qui vise à garantir et à conforter la place de l'arbre.

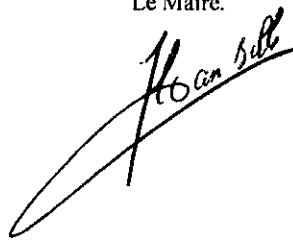
Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	24
de Votants	27

OBJET

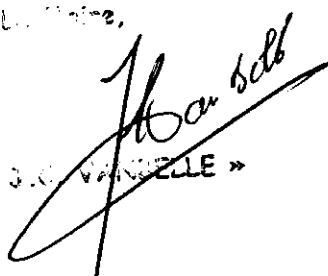
SIGNATURE DE LA
CHARTRE DE L'ARBRE DU
TERRITOIRE
ROUBAISIEEN

NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02 février 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 26 janvier 2012.

Le Maire.



« Rendue exécutoire
le 09.02.2012
Le Maire,



J.C. VANBELLE »

9 FEV. 2012

La charte de l'arbre du territoire roubaisien qui sera proposée à la co-signature le 20 mars 2012, traduit un modèle de gestion à l'échelle du territoire en vue de promouvoir le partenariat et l'échange d'expériences entre les gestionnaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter la charte de l'arbre du territoire roubaisien, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Maire ou l'élu délégué à signer la charte de l'arbre du territoire roubaisien ci-jointe.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre



Le Maire,
Vice-Président de LMCU

J. Van Belle
J.-F. VANBELLE

Charte de l'Arbre du Territoire Roubaisien

Préambule : Les Villes de Croix, Hen, Lamoy, Leers, Lys-les-Lanoy, Roubaix, Toufflers, Wasquehal et Wattrelos considèrent que les arbres constituent un patrimoine collectif d'une grande valeur, qui dépasse les limites communales. Dans un esprit de mutualisation, les Villes du territoire roubaisien et l'ensemble des partenaires signataires de la Charte, s'engagent en faveur d'une politique commune de gestion raisonnée et durable, qui vise à garantir et à qualifier la place de l'arbre.

Article 1 - L'arbre, un être vivant Les partenaires signataires sont conscients que les arbres d'un territoire constituent un patrimoine vivant. De façon structurée, mais dans une dimension temporelle qui dépasse celle des Hortennes, chaque arbre nait, s'épanouit puis meurt.

Article 2 - Une richesse collective Les partenaires signataires reconnaissent les nombreux vertus que confère l'arbre sur un plan culturel, écologique, économique, paysager, sanitaire, social et encore touristique.

Article 3 - L'arbre, un être fragile Les partenaires signataires s'engagent à soutenir le développement de l'arbre et les activités humaines (urbaines), en assurant simultanément la protection des personnes autour ainsi que la sécurité des personnes et des biens.

Article 4 - Un précieux héritage Les partenaires signataires s'engagent à garantir la maîtrise et à enrichir le patrimoine arboré existant, notamment en développant une politique de plantation raisonnée d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Article 5 - La gestion de l'arbre Les partenaires signataires s'engagent à appliquer une gestion raisonnée et durable de l'arbre :

- en adoptant les pratiques de la taille dite « douce » et en abandonnant définitivement la taille « rhabilleuse » ;
- en employant les moyens nécessaires de protection de l'arbre lors de travaux ;
- en respectant les règles d'indemnisation en cas de dégradation du patrimoine arboré ;

Article 6 - L'arbre et le maître Les partenaires signataires sont conscients que les interventions réalisées sur l'arbre impliquent des compétences spécifiques. Ils s'engagent à sélectionner des professionnels formés à la gestion de l'arbre et qui actualisent régulièrement leurs connaissances scientifiques et techniques en la matière.

Article 7 - Communication et sensibilisation Les partenaires signataires s'engagent à valoriser l'arbre et sa gestion par des moyens de communication et de sensibilisation, afin d'encourager le respect et l'implémentation de la charte.

LES ESCRIBES ASSOCIES

Chantal Angelier / Noël / Pas de Gables
M. Daniel POCZESKI
Président

Espace Naturel L'Arbre Métropole
M. Stéphane TH
Président

Société des Buis du Nord
M. Jean Christophe DENO
Président Directeur Général

GAUF
M. Philippe LAMONT
Directeur Région Nord

Région Nord de France
Mme Lucette VANDEKER
Directrice Régionale

Toufflers
M. Hervé LAINCO
Directeur Général

France Télécom - Orange
Mme Fabienne DIEZAC
Directrice Région Nord

Dalib - E-France
M. Pascal HASSECKO
Président

STVJ Région Centre
Mme Ève FLAMANT
Présidente

Chantal Chénal du Nord
M. Pascal KANZER
Président

SEM Ville Roubaix
M. Michel François DELANNOY
Président

EREF
M. Dominique VAUCON
Directeur Régional

GRT Gas
M. Charles JOCHIM
Directeur Région Nord-Est

ETZ
Mme Isabelle HIRSHBERG
Directrice Région Nord-Est

Ville Roubaix du Paysage
M. Jean-Pierre DARRONS
Directeur Régional

LES VILLES DU TERRITOIRE ROUBAISIE

Ville de Croix
M. Régis CAUCHE
Maire de Croix

Ville de Leers
M. Jean Claude VANBELLE
Maire de Leers

Ville de Toufflers
M. Guy AUDENS
Maire de Toufflers

Ville de Hen
M. Francis VERCAEM
Maire de Hen

Ville de Lys-les-Lanoy
Mme Joanne WILLOQUEUX
Maire de Lys-les-Lanoy

Ville de Wasquehal
M. Gérard VINCIGLES
Maire de Wasquehal

Ville de Lamoy
M. Michel CZUN
Maire de Lamoy

Ville de Roubaix
M. René VANDEBERGHE
Maire de Roubaix

Ville de Wattrelos
M. Dominique BAERT
Maire de Wattrelos

LES MUNICIPALITES SOCIALES

Associations Nord Artois
M. René CERVELLO
Directeur Général

Partenariat Habitat
M. Didier MIGNER
Président

Lille Métropole Habitat
M. Alain CACHERIS
Président

S.A. G.P.
M. Dominique ABETS
Président

Lille Métropole
M. Jean-Yves LEVINE
Président

SEA Habitat
M. Bernard RANVIER
Président

PACT Métropole Nord
M. René VANDEBERGHE
Président

Village (CMEF)
M. Marc-Antoine VERBAERE
Président



DEPARTEMENT

VILLE de LEERS

12/05

NORD
ARRONDISSEMENT
LILLE
CANTON
LANNOY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} février 2012



L'an deux mille douze, le premier février, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	24
de Votants	27

Etaient présents : MM. Vanbelle – Lejeune - Mme Vandewalle- Mme Saint-Oyant – M. Deschamps - Mme Dubois –MM. Laumaillé (pouvoir M. Decruyenaere) – Deleval - Mme Petit - M. Foveau – Mme Mouveaux -MM. Berthe -Rommel – Bataille - Mmes Demeyere – Desquennes (pouvoir M. Cottenye)- Kerlidou- Bovin - – Lefrancq - Vercruysse –M. Hallot - Mme Boone (pouvoir M Rotsaert) - Mme Pétrieux - M. Nys

OBJET

Absents excusés : M. Decruyenaere – M. Cottenye –M. Rotsaert – M. Nowak – M. François

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Foveau a été désigné secrétaire de séance.

**DÉLEGATION DE SERVICE PUBLIC
FOURRIERE ANIMALE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

Dans le cadre de la délégation de service public en matière de gestion de fourrière animale validée en conseil municipal le 09 novembre 2011, un avis d'appel à la concurrence a été passé dans les annonces légales du journal *La voix du Nord*. Au terme du délai légal de publication et de la date limite de réception des offres, il convient ainsi au conseil municipal de se prononcer sur le choix du délégataire conformément aux dispositions des articles L.1411-1 du CGCT.

Une offre a été reçue de la Ligue Protectrice des Animaux (LPA) du Nord de la France (consultable au service Administration Générale), répondant au cahier des charges établi par la Commune et validé en conseil municipal le 09 novembre dernier.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De retenir le dossier de la Ligue Protectrice des Animaux du Nord de la France comme délégataire du service public de gestion de la fourrière animale,
- D'approuver la convention ci-jointe, avec la Ligue Protectrice des Animaux du Nord de la France pour une durée de 5 ans et l'autoriser à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

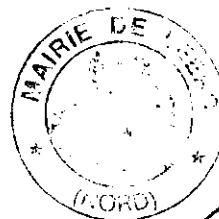
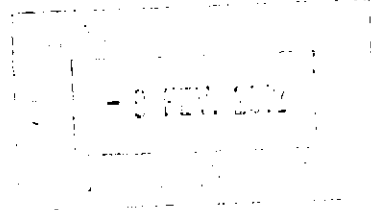
Pour extrait conforme au registre

NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02 février 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 26 janvier 12.

Le Maire.

« Rendue exécutoire
Le 09/02/2012
Le Maire,

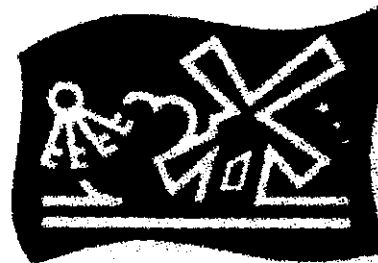
J.C. VANBELLE »



Le Maire,
Vice-Président de LMCU

J-C VANBELLE

CONVENTION DELEGATION SERVICE PUBLIC



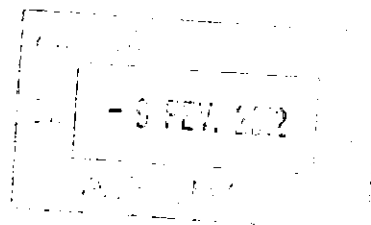
VILLE de
Leers

ENTRE

LA VILLE DE LEERS
25 rue de Lys
59115 LEERS

ET

LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX DU NORD DE LA FRANCE
SECTION DE ROUBAIX
CHEMIN DES BARGUES
BP 60013
59006 LILLE cedex



IL A D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

- Vu l'article 213 du Code Rural modifié par la loi du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants,
- Vu les articles L 2212.1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, définissant les pouvoirs de polices municipales et rurales,
- Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 1999 relatif à la lutte, contre les animaux errants dans le département du Nord,
- Considérant que la ville de Leers envisage adhérer à un SIVU ayant la mission de construire les locaux et de mettre en place un prestataire pour la gestion de la fourrière mais qu'il y a lieu d'assurer la période transitoire suite à la délégation de service public actuellement en place qui arrive à son terme le 31 décembre 2011.

IL A ETE CONVENU D'UN COMMUN ACCORD ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

- LA LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX s'engage à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour recueillir les animaux, et notamment les chiens et chats trouvés, localisés, sur le territoire de Leers, à les transporter, à les héberger, et éventuellement, à les sacrifier, conformément à l'article 213 du Code Rural et autres textes réglementaires régissant cette matière.

ARTICLE 2

- LA LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX s'engage à assurer le service de garde de permanence en cas d'urgence la nuit ainsi que les dimanches et jours fériés, à tous moments où les

demandes de service lui parviennent, à accueillir, transporter, héberger et sacrifier, ainsi qu'à faire procéder à des examens vétérinaires des animaux ; conformément aux textes visés ci-dessus.

ARTICLE 3

- Les interventions du délégataire auront lieu sur appels des services de Police, de la Mairie ou des particuliers résidant sur le territoire de Leers.

ARTICLE 4

- La ville de Leers s'engage, par tous moyens (affichage public, communiqués, publications municipales) à faire connaître qu'en cas de disparition de son animal, il est conseillé de prendre contact avec LA LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX.

ARTICLE 5

La ville de Leers s'engage à couvrir financièrement le délégataire de ses frais de la façon suivante, dans le cas où le propriétaire est Inconnu :

- a) En lui versant une participation forfaitaire annuelle égale 0,58 € hors taxe par habitant (T.V.A. en sus, au taux en vigueur), étant précisé que le nombre d'habitants pris en compte pour le calcul, correspondant au chiffre de la population totale du dernier recensement connu.
- b) Dans le cas particulier d'un animal mordeur ou griffeur en lui remboursant, sur facture détaillée, le coût de la vacation, de l'hébergement, des frais vétérinaires, de la sacrification, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1976.
 -
 - Vacation : 40 € (HT)
 - Hébergement : chien 7 € (HT) par jour ; chat 4 € (HT) par jour, jusqu'à un maximum de 15 jours.
 - Sacrification : chien 13 € (HT) ; chat 8 € (HT)

Frais réels des trois examens vétérinaires

ARTICLE 6

Variation des prix

- a) La participation annuelle par habitant sera actualisé le 1^{er} janvier de chaque année suivant la formule : $PAH = PAHo (0,15 + 0,56 SAL/SALo + 0,145 (A+S)/(AO+So) + 0,145 CAR/CARo)$

PAH : Participation Annuelle par Habitant

SAL : Salaire de la profession – indice ensemble des services (ICHTTS – Indice Coût Horaire des Travaux Tous Salariés)

A : Indice alimentation % (hébergement)

S : Indice «santé » % (soins, sacrification)

CAR – carburant : indice « gazole »

- b) Le coût de vacation, hébergement, sacrifice des animaux mordeurs ou griffeurs varieront annuellement suivant les mêmes formules et indices repris au paragraphe a.

ARTICLE 7

La ville versera sa participation annuelle en deux parties :

- Une première fraction égale à 50 % de la participation totale de la précédente année, dans le milieu du 1^{er} semestre,
- Une deuxième fraction complémentaire tenant compte de l'évolution des indices cités plus haut, dans le milieu du 2^{ème} semestre.

ARTICLE 8

La présente convention est établie pour une période de 5 ans, à effet au 1^{er} janvier 2012.

ARTICLE 9

La convention sera résiliée de plein droit lors de l'intégration de la Commune au SIVU et du transfert des missions de fourrière à cette structure.

Fait à LEERS, le 29 décembre 2011

M. Le Maire,
Vice-Président de LMCU,

M. Le Président,
Ligue Protectrice des Animaux du Nord de la France

J.C. VANBELLE

Maître André DUTHOIT

DEPARTEMENT

NORD

ARRONDISSEMENT

LILLE

CANTON

LANNOY

~~VILLE DE LEERS~~**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} février 20127 FEV. 2012
Mairie de Leers

Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	24
de Votants	27

OBJET

DENOMINATION
DU MUSEE D'HISTOIRE
LOCALE

L'an deux mille douze, le premier février, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Etaient présents : MM. Vanbelle – Lejeune - Mme Vandewalle- Mme Saint-Oyant – M. Deschamps - Mme Dubois –MM. Laumailé (pouvoir M. Decruyenaere) – Deleval - Mme Petit - M. Foveau – Mme Mouveaux -MM. Berthe -Rommel – Bataille - Mmes Demeyere – Desquennes (pouvoir M. Cottenye)- Kerlidou- Bovin - – Lefrancq - Vercruysse –M. Hallot - Mme Boone (pouvoir M Rotsaert) - Mme Pétrieux - M. Nys

Absents excusés : M. Decruyenaere – M. Cottenye –M. Rotsaert – M. Nowak – M. François

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Foveau a été désigné secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que M. Guy Haquette, Président de l'Association Leers Historique disparu récemment, a œuvré durant de nombreuses années pour la sauvegarde du patrimoine leersois.

Avec les membres de Leers Historique, il a effectué un travail considérable sur le passé de la commune grâce à la recherche de documents, de photos, d'archives ou encore de documents anciens. Ses qualités, son intérêt et ses connaissances sur Leers l'ont ainsi amené à réaliser de nombreux ouvrages. Par ses activités, il a activement contribué au développement du musée d'histoire locale et lui a donné un nouveau souffle.

C'est pourquoi, après avoir remémoré l'implication de ce dernier sur la commune, M. le Maire propose d'attribuer le nom de « Musée d' Histoire Locale Guy Haquette » à la salle du musée d'histoire locale située à l'Espace Culturel rue du Maréchal Leclerc, afin de rendre hommage au travail qu'il a accompli.

Adopté à l'unanimité.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

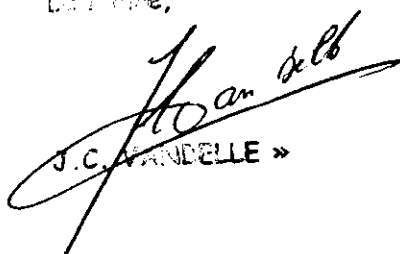
Pour extrait conforme au registre

NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02 février 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 26 janvier 2012.

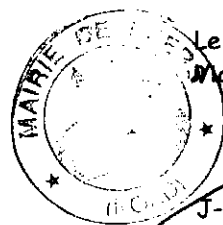
Le Maire,



« Rendue exécutoire
Le 09.02.2012
Le Maire,



J.C. VANBELLE »



Le Maire,
Vice-Président de LMCU

J-C VANBELLE

DEPARTEMENT

NORD

ARRONDISSEMENT

LILLE

CANTON
LANNOY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} février 2012

17 FEB. 2012

MAIRIE DE LEERS

L'an deux mille douze, le premier février, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Etaient présents : MM. Vanbelle – Lejeune - Mme Vandewalle- Mme Saint-Oyant – M. Deschamps - Mme Dubois –MM. Laumailé (pouvoir M. Decruyenaere) – Deleval - Mme Petit - M. Foveau – Mme Mouveaux -MM. Berthe -.Rommel – Bataille - Mmes Demeyere – Desquennes (pouvoir M. Cottenye)- Kerlidou- Bovin - – Lefrancq - Vercruysse –M. Hallot - Mme Boone (pouvoir M Rotsaert) - Mme Pétrieux - M. Nys

Absents excusés : M. Decruyenaere – M. Cottenye –M. Rotsaert – M. Nowak – M. François

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Foveau a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil municipal du 12 octobre 2011, il a été décidé l'extension des mercredis récréatifs à la journée à partir du 1^{er} semestre 2012, le nombre de places étant limité à 32 pour les enfants de 3 à 6 ans et à 48 pour les enfants de 6 à 12 ans.

Or, il constate que les demandes pour les enfants de 3 à 6 ans sont un peu plus nombreuses que prévues.

Pour y répondre, il propose de porter la limite du nombre de places pour ceux-ci de 32 à 40.

Adopté à 24 voix pour et 3 abstentions.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Vice-Président de LMCU

J.-C. VANBELLE

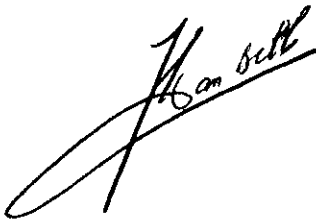
Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	24
de Votants	27

OBJET

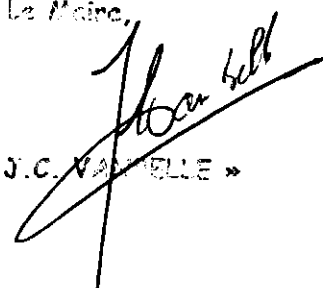
**MERCREDIS RECREATIFS
_ JOURNEE
- AUGMENTATION DU
NOMBRE DE PLACES POUR
LES ENFANTS DE 3 A 6
ANS**

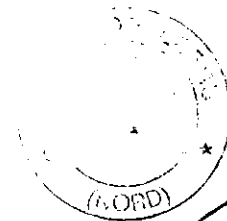
NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02 février 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 26 janvier 2012.

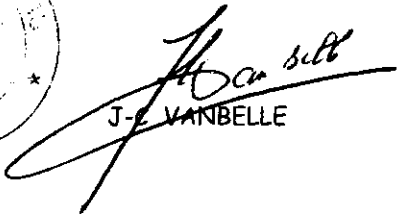
Le Maire.



« Rendu exécutoire
Le 09.02.2012
Le Maire,


J.-C. VANBELLE »




J.-C. VANBELLE

17 FEB. 2012

DEPARTEMENT

NORD

ARRONDISSEMENT

LILLE

CANTON
LANNOY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} février 2012

ARRIVEE

17 FFV. 2012

VILLE de LEERS

L'an deux mille douze, le premier février, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Etaient présents : MM. Vanbelle – Lejeune - Mme Vandewalle- Mme Saint-Oyant – M. Deschamps - Mme Dubois –MM. Laumailé (pouvoir M. Decruyenaere) – Deleval - Mme Petit - M. Foveau – Mme Mouveaux -MM. Berthe -.Rommel – Bataille - Mmes Demeyere – Desquennes (pouvoir M. Cottenye)- Kerlidou- Bovin – Lefrancq - Vercruysse –M. Hallot - Mme Boone (pouvoir M Rotsaert) - Mme Pétrieux - M. Nys

Absents excusés : M. Decruyenaere – M. Cottenye –M. Rotsaert – M. Nowak – M. François

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Foveau a été désigné secrétaire de séance.

M. le Maire explique qu'il a pu découvrir dans les médias la décision de transférer les classes de seconde du lycée Van Der Meersch de Roubaix dans un autre établissement dès la rentrée 2012. Plus généralement, c'est la question de l'avenir du lycée Van Der Meersch qui se pose.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la présente motion :

« La Ville de Leers est concernée du fait de la proximité de ce lycée. Cette situation est d'autant plus sérieuse que dans le cadre du fonctionnement actuel de l'économie, l'accès au savoir et à une formation de qualité sont des conditions essentielles de réussite des parcours professionnels.

Mené sans une concertation suffisante avec l'ensemble des acteurs intéressés, le Conseil estime que ce dossier pourrait affaiblir l'offre scolaire notamment des jeunes leersois.

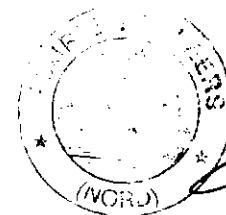
Le Conseil Municipal :

- S'oppose à tout projet qui aboutirait à un affaiblissement de l'offre scolaire pour les lycéens des environs
- Invite l'Etat à suspendre sa position et à instaurer un véritable dialogue avec tous les acteurs concernés par ce dossier afin de parvenir à une solution partagée ;
- Autorise M. le Maire à mener toute action visant à atteindre ces objectifs.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Vice-Président de LMCU



J-C VANBELLE

Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	24
de Votants	27

OBJET

**MOTION DE
LA COMMUNE DE LEERS
DEFENDANT L'AVENIR DU
LYCEE VAN DER MEERSCH
DE ROUBAIX**

NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02 février 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 26 janvier 2012.

Le Maire.

« Rendue exécutoire
le 09.02.2012

J-C VANBELLE »

DEPARTEMENT

NORD

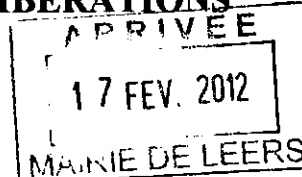
ARRONDISSEMENT

LILLE

CANTON
LANNOY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} février 2012

L'an deux mille douze, le premier février, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Etaient présents : MM. Vanbelle – Lejeune - Mme Vandewalle- Mme Saint-Oyant – M. Deschamps - Mme Dubois –MM. Laumailé (pouvoir M. Decruyenaere) – Deleval - Mme Petit - M. Foveau – Mme Mouveaux -MM. Berthe -Rommel – Bataille - Mmes Demeyere – Desquennes (pouvoir M. Cottenye)- Kerlidou- Bovin - – Lefrancq - Vercruysse –M. Hallot - Mme Boone (pouvoir M Rotsaert) - Mme Pétrieux - M. Nys

Absents excusés : M. Decruyenaere – M. Cottenye –M. Rotsaert – M. Nowak – M. François

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Foveau a été désigné secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que conformément à l'article L5211.39 du CGCT, le rapport d'activité de LMCU doit faire l'objet d'une communication aux conseillers municipaux. Chaque élu ayant reçu en décembre dernier le rapport complet, M. le Maire en présente une synthèse des éléments considérés comme les plus marquants. En 2010, LMCU a géré un ensemble de 7 budgets s'élevant à 1,4 milliard d'euros. Voici, par thème, quelques unes des principales réalisations de l'année 2010.

Gouvernance : validation le 05 février du « cadre de gouvernance des contrats de territoire », dont l'objectif central est d'adapter l'action communautaire aux différents espaces la composant. Leers relève, parmi les 8 territoires, du territoire roubaisien.

Une étude a été également menée pour que l'organisation des services communautaires favorise davantage l'écoute des habitants et des communes.

Développement économique : montée en puissance du PMDE (plan métropolitain de développement économique) adopté en 2009. Il s'agit notamment d'accompagner les entreprises par une offre de service globale ; ou encore de soutenir le développement des filières économiques clés (ex : les textiles et matériaux innovants). La communauté s'est aussi saisie de la compétence recherche.

Une expérimentation a été lancée pour améliorer la gestion des parcs d'activité. La zone industrielle de Roubaix Est fait partie des 9 sites tests.

Habitat : lancement de la préparation du 2^{ème} programme local de l'habitat (2012-2018) autour de 4 objectifs : construire plus et promouvoir un habitat plus mixte, plus durable et plus solidaire.

Urbanisme, aménagement, ville renouvelée : adoption d'une délibération cadre sur le développement durable, « clef de voûte » de l'action communautaire. Le développement durable vise à concilier croissance économique, protection de l'environnement et cohésion sociale.

Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	24
de Votants	27

OBJET

LILLE
METROPOLE COMMUNAUTE
URBAINE - PRESENTATION
DU RAPPORT D'ACTIVITE
2010

NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02 février 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 26 janvier 2012.

Le Maire.

« Rendue exécutoire
Le 09.02.2012
Le Maire,

J. C. VANBELLE »

2010 a vu également le lancement des travaux préparatoires à la révision du PLU (plan local d'urbanisme) et la contribution de LMCU à l'élaboration du SCOT (schéma de cohérence territoriale)

Le canal de Roubaix a été choisi pour servir de test à une éventuelle prise de compétence de LMCU en matière de voies d'eau.

Mobilité et transports : adoption du projet de plan de déplacements urbains 2010-2020 qui porte l'enjeu d'une mobilité durable, économe en déplacements automobiles.

La délégation de service public portant exploitation du réseau de transport en commun a été renouvelée pour 7 ans, avec un objectif de hausse de fréquentation de 55 % entre 2009 et 2017.

Vivre ensemble : Au niveau culture, l'évènement a été la réouverture du LaM (musée d'art moderne) après 4 ans de travaux. L'objectif est notamment de doubler la fréquentation de cet équipement.

Au niveau sport, 3 équipements emblématiques sont en travaux : le grand stade, un second vélodrome à Roubaix, et une piscine olympique à Tourcoing.

Ecologie urbaine : le chantier de la reconstruction de la station d'épuration de Marquette a été lancé. Par ailleurs, la convention de distribution de l'eau avec Eaux du Nord a été modifiée unilatéralement notamment pour prévoir une baisse du tarif de l'eau de 10 %. Une procédure a été engagée par la société devant le tribunal administratif.

Espaces publics, urbains et naturels : Les principales opérations en 2010 ont concerné les centres villes d'Armentières, de Tourcoing et de Wervicq-Sud.

International et Eurorégion : La présidence de l'Eurométropole est revenue en 2010 à Martine Aubry.


Finances, ressources humaines : Au niveau financier, LMCU a maintenu un effort d'investissement élevé (317 millions d'euros), tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement (918 millions d'euros, soit +2.8% par rapport à 2009) Enfin, un nouvel organigramme des services communautaires, répartis en 8 pôles, a été mis en place.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2010 présenté par LMCU.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Vice-Président de LMCU



J-C VANBELLE

Au 9/10

12/10

DEPARTEMENT

VILLE de LEERS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 1^{er} février 2012

ARRIVEE
17 FEV. 2012
MAIRIE DE LEERS

NORD
ARRONDISSEMENT
LILLE
CANTON LANNOY

L'an deux mille douze, le premier février, le Conseil Municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude Vanbelle, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	24
de Votants	27

Etaient présents : MM. Vanbelle – Lejeune - Mme Vandewalle- Mme Saint-Oyant – M. Deschamps - Mme Dubois –MM. Laumailé (pouvoir M. Decruyenaere) – Deleval - Mme Petit - M. Foveau – Mme Mouveaux -MM. Berthe -.Rommel – Bataille - Mmes Demeyere – Desquennes (pouvoir M. Cottenye)- Kerlidou- Bovin - – Lefrancq - Vercruysse –M. Hallot - Mme Boone (pouvoir M Rotsaert) - Mme Pétrieux - M. Nys

OBJET

Absents excusés : M. Decruyenaere – M. Cottenye –M. Rotsaert – M. Nowak – M. François

SYNDICAT MIXTE ESPACE NATUREL LILLE METROPOLE - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Foveau a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole, créé en 2002, œuvre la mise en place d'un schéma directeur vert sur la métropole lilloise. Il a pour objectif d'enrichir les 1 200 hectares qu'il gère et atteindre, à l'horizon 2012, 10 000 hectares protégés, mêlant des vocations écologiques, pédagogiques et ludiques.

Par délibération du 18 juillet 2011, le conseil syndical de l'Espace Naturel Lille Métropole (ENLM) s'est réuni à Lille Métropole Communauté Urbaine, sous la présidence de Monsieur Slimane TIR et a voté le compte administratif 2010.

Aussi, conformément à l'article L 5711-1 du CGCT, le rapport d'activités (1) de l'ENLM pour l'année 2010 a été communiqué à la commune le 20 décembre 2011 ainsi que le compte administratif 2010 (2).

1 - LE RAPPORT D'ACTIVITE :

Le rapport d'activité présente les études et travaux réalisés par l'ENLM, dans le cadre de ses missions, c'est-à-dire :

- Développer, gérer, assurer la sécurité et animer les différents territoires concernés afin de préserver leur milieu naturel,
- Organiser les espaces et équipements nécessaires à l'accueil du public,
- Mettre en œuvre les actions de promotion et de communication,
- Lancer les études nécessaires à l'accomplissement de ses missions, gérer et entretenir les biens propres ainsi que les biens et équipements remis en gestion.

Ces actions sont donc réparties sur plusieurs secteurs dont les principaux faits marquants pour 2010 sont les suivants :

NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02 février 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 26 janvier 2012.

Le Maire.

« Rendu exécutoire
Le 09.02.2012
Le Maire,

J.C. VANBELLE »

17 FEB 2012

Territoire Parc de la Deûle -Espace Naturel des Périsieux : inauguration du site de la Canteraine à Haubourdin et Houplin-Ancoisne - étude de faisabilité sur l'extension du Parc de la Deûle vers le Sud - 21 animations au Carnet de l'explorateur - travaux à Mosaïc le Jardin des Cultures et décision de lancer un nouveau jardin autour de la Turquie, la Bulgarie et la Grèce.

♦**Territoire Val de Lys - Basse Deûle** : travaux d'entretien et suivi des 600 hectares de corridors verts et cheminements sur 16km de la Deûle canalisée de Lambersart à Deulémont + plantations de végétaux - préparation du programme FEDER Région Nord Pas-de-Calais de création de réseaux de mares - comité de pilotage de l'étude Fan de Quesnoy-Sur-Deûle - animation au Relais Nature du Colysée à Lambersart et au Parc des Près du Hem.

♦**Territoire du Val de Marque - Chaîne des Lacs** : accompagnement dans les travaux d'aménagement d'une passerelle et de cheminement entre Forest sur Marque et Villeneuve d'Ascq - entretien des chemins de randonnées en partenariat avec le Conseil Général - restauration des berges de l'étang de Willems - faucardage de la Marque entre Bouvines et Sainghin-en-Mélantois - démarrage des travaux d'aménagement des marais de Fretin et animations assurées par le Musée de Plein Air.

♦**Territoire du Canal de Roubaix - Marque Urbaine** : signature d'une convention pour la veille du territoire avec le Syndicat des Pêcheurs de Roubaix-Tourcoing - entretien des berges du canal effectué par l'association ARI de Roubaix à Leers et par l'association CANAL Berges de Marquette - lez-Lille à Tourcoing. L'AAPPMA s'occupe de l'arrachage manuel des plantes aquatiques invasives (4,5t en 2010) - commencement du chantier d'abattage d'arbres (robiniers) - animations au Relais Nature de la Deûle à l'Escaut situé rue de Roubaix à Tourcoing et inauguré le 24 avril 2010.

►**L'ENLM assure également les missions et animations transversales suivantes :**

- Communication : relations avec la Presse - publicité, partenariats, presse et achats d'insertions - travail sur internet - édition de brochures.
- Agriculture : circuits de fermes - opération insertion paysagère des fermes - voyage d'études - partenariat avec la Chambre d'Agriculture.
- Missions des Ecogardes : surveillance - prévention - alerte - encadrement de la chasse et de la pêche - animation - suivi de la qualité de l'eau et de l'air - suivi et pose de nichoirs pour oiseaux - suivi des gîtes d'hibernation à chauve-souris- inventaires naturalistes des sites - suivi des chauves-souris, des chouettes chevêches, des papillons, des batraciens et des moustiques.

2 - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2010 :

Le budget de l'ENLM a été réalisé en 2010 à hauteur de 11 688 422, 08 € en recettes et 10 325 970, 14 € en dépenses.

Section de fonctionnement :	Section d'investissement :
- Dépenses : 8 376 664, 24 €	Dépenses : 1 949 305, 90 €
- Recettes : 9 328 554, 99 €	Recettes : 2 359 867, 09 €

Le résultat de l'exercice 2010 présente un excédent global de 1 362 451, 94 €. Il est constitué d'un excédent de fonctionnement de 951 890, 75 €, d'un excédent d'investissement de 410 561, 19 €.

Le résultat de la clôture s'élève à 2 459 017, 20 € après prise en compte des résultats cumulés de l'exercice précédent.

Les documents complets sont à disposition des membres du conseil municipal au service Administration Générale.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité et du compte administratif 2010 présentés par l'ENLM.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre



Le Maire,
Vice-Président de LMCU

Jean Belle
J.-C. VANBELLE

